

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 28 juin 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le 28 juin à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 22 juin 2022.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 32

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de votants : 42

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothée, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M.DEHAENE Michel, M. DELVALLE Jean, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M.LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés :

M. BLERVAQUE Philippe, procuration à Mme DURUT Jocelyne,
Mme BROUARD Bénédicte, procuration à M.PRUVOST Philippe,
M. BROUTEELE Philippe, procuration à M. MAHIEU Philippe,
M.DELABRE Aimé, procuration à M.VANECLOO Serge,
Mme DERONNE Véronique, procuration à M.BODART Michel,
Mme EVRARD Monique, procuration à Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse,
M.FICHEUX Bruno, procuration à Mme BERTRAND Dorothée,
M.PARENT Michael, procuration à M. HURLUS Jacques,
M.RAVET Pierre-Luc, procuration à M.THOREZ Jean-Claude,
M.SÉRÉ Soarey, procuration à M.DUYCK Joël.

Secrétaire de séance :

M.MOUQUET Denis

Délibération n°2022D144 - Petite enfance, Jeunesse, Santé et Sport - Organisation d'un forum petite enfance les 14 et 15 octobre 2022.

La Vice-Présidente expose en Conseil :

Considérant que le siège du RPE a déménagé dans le nouveau « Pôle petite enfance » au Castel de l'Alloeu de Laventie en novembre 2021 et que compte-tenu du contexte sanitaire, une porte-ouverte à destination du grand public n'a pas encore pu être organisée,

Considérant qu'une inauguration officielle à destination des financeurs est prévue le 7 septembre 2022,

Considérant que la communication sur ce nouvel espace Petite Enfance peut être l'occasion d'un focus sur l'accueil du jeune enfant en CCFL avec présentation et valorisation à la fois des métiers, des équipements et des actions du territoire en matière de Petite Enfance,

Considérant que l'organisation d'un forum Petite Enfance fait l'objet d'une fiche action de la Convention territoriale Globale, signée en septembre 2021 avec les CAF du Nord et du Pas-de-Calais et avec la MSA : action n°15 de l'Axe 2-Orientation 2,

Il est proposé aux élus communautaires d'organiser ce forum les vendredi et samedi 14 et 15 octobre 2022 sur la commune de Laventie. Seront proposés :

- Des temps informatifs, ludiques et festifs sur les thématiques de l'éducation, de la parentalité, de l'accueil, de l'éveil du-tout-petit, etc.
- Des rencontres entre les familles et entre les familles et les professionnels de l'accueil, de la santé, des centres sociaux, des pôles ressources etc.

Il est également possible que des prestataires privés viennent exposer des articles de puériculture ou d'éveil.

Le montant estimé pour l'organisation de ce forum est de 15 000 euros.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire de :

- VALIDER l'organisation du forum Petite Enfance,
- PREVOIR les crédits nécessaires,
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (42 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Fait à la CCFL,

Le Président,

Jacques HURLUS

